

Compte rendu du Conseil Municipal

Date de séance	Mardi 03 décembre 2019	Séance <input type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance	19h00	
Date d'envoi des convocations	Jeudi 14 novembre 2019	

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité.

- 1) Délibération des indemnités pour la comptable du Trésor Public
- 2) Devis Défense Extérieure contre L'incendie (DECI)
- 3) Devis Electricité
- 4) Mise en conformité du cimetière
- 5) Travaux en cours de réalisation
- 6) CCAS
- 7) Divers

NOM	Présent	Absent	Excusé
ALIMECK Tony	x		
DRIEU Emmanuelle	x		
DUPARC Richard			x
GILBERT Michael		X	
LEFORT Mathias			X
PATTE Sabrina	x		
POUTREL Sophie		x	
SALLEY Sébastien	x		
SPICHER Philippe	x		
THEVENIAUD Gérard	x		
POUVOIR :			
De M. LEFORT	à Mme Drieux		
NOMS	SIGNATURE		Nombre
Le Maire : M. Tony ALIMECK		Total de conseillers Membres présents	10 06
Secrétaire : PATTE Sabrina		Quorum	06

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant:

- Délibération pour la régularisation d'une concession du cimetière

1) Délibération des indemnités pour la comptable du Trésor Public

Une indemnité de conseil et de budget de 259,61 euros doit être versée à Mme Laur, comptable du Trésor Public, pour l'exercice 2019.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser cette somme à Mme Laur. Une délibération doit être prise dans ce sens.

2) Devis Défense Extérieure contre L'incendie (DECI)

Suite à la réunion de lancement du jeudi 10 octobre à 17h30 à la CDC de Falaise indiquée lors du conseil du mardi 10 septembre 2019, des devis ont été réalisés par la CDC. La société H2O Consulting a été retenue afin d'accompagner les communes qui le désirent dans la réalisation de leur schéma de défense extérieure contre l'incendie (DECI). Pour la commune de Maizières, le devis s'élève à 720€ TTC. Le Maire demande au conseil municipal de valider ce devis afin de réaliser le schéma de DECI.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de valider ce devis afin de réaliser son schéma de DECI. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société H2O Consulting d'un montant de 720€ TTC concernant l'accompagnement de la commune dans la réalisation du schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2020 de la commune.

3) Devis Electricité

Comme indiqué dans le conseil municipal du jeudi 10 octobre 2019, ce dernier a souhaité faire réaliser un nouveau devis afin de comparer les prix car le montant total du devis présenté était de 7197,60€ TTC. Monsieur Salley s'est chargé de faire réaliser ce nouveau devis par la société FCE ELEC. Pour la salle des fêtes, le montant est de 807,64 € TTC.

Pour la mairie et l'église (1112,03€), la caserne (1124,16€) soit un montant de 2236,19€ TTC. Pour le vestiaire du terrain de football, le devis est de 891,61€ TTC. Après consultation des devis, le conseil municipal valide le devis de la société FCE ELEC pour la salle des fêtes, la mairie, l'église et la caserne pour un montant total de 3043,83€ TTC ainsi que le devis pour le vestiaire du terrain de football pour un montant de 891,61€ TTC, et ce, afin de réaliser les travaux de mise aux normes électriques définis lors du contrôle de la société DEKRA.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de valider ces devis afin de réaliser les travaux de mise aux normes électriques définis lors du contrôle de la société DEKRA.

4) Mise en conformité du cimetière

La mise en conformité du cimetière est en cours de réalisation. Les tombes et les concessions ont été répertoriées et classées. Certaines concessions sont perpétuelles et d'autres sur une période définie. Il y a de nombreuses tombes abandonnées qui nécessitent une démarche administrative particulière sur une durée de 3 ans. Enfin, le règlement du cimetière va être mis à jour.

Monsieur le maire demande aux conseillers l'autorisation de commencer ces démarches administratives et techniques et de signer tout document relatif à ce dossier de mise en conformité du cimetière.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'autoriser le maire à commencer ces démarches administratives et techniques et à signer tout document relatif à ce dossier de mise en conformité du cimetière.

5) Travaux en cours de réalisation

Suite à plusieurs demandes en mairie sur l'avancée des travaux de la rue du Major Styffe, le maire rappelle que ces travaux sont toujours d'actualité. Les dossiers sont finalisés et transmis à l'ARD. En ce qui concerne le retard pour le démarrage du chantier, une réunion a eu lieu le mardi 26 novembre 2019 avec le bureau d'étude et l'ARD. L'ARD qui est coordonnateur de l'appel d'offre a pris du retard sur la préparation de cet appel d'offre. Un nouveau planning a été établi. Le démarrage des travaux est prévu au plus tôt début mars 2020.

6) CCAS

Les membres du CCAS se sont réunis le 23 octobre 2019. Les colis de Noël seront distribués le 11 décembre 2019 pour les Sages ayant été dans l'incapacité de se déplacer lors du repas.

Le repas des Sages est prévu le 8 mars 2020. Le CCAS se réunira ultérieurement pour l'organisation de ce repas. Les personnes qui souhaitent se joindre aux sages lors de ce repas sont les bienvenus, le repas est fixé à 26€. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le montant du repas à 26€ pour les personnes qui souhaitent participer au repas des sages. Une délibération va être prise dans ce sens.

7) Délibération pour la régularisation d'une concession du cimetière

Suite à l'inventaire des concessions du cimetière, il s'avère que lors de l'achat d'une concession par un administré en 2015, un emplacement de 2 mètres de superficie de 160€ lui a été vendu comme une urne sans caveau à 80€. Il y a eu une erreur de numéro de plan, de superficie de la concession et de tarification. De ce fait, une délibération doit être prise pour annuler et rembourser l'achat réalisé en 2015 et régulariser l'achat de cette concession au tarif correspondant à l'emplacement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'annuler et rembourser l'achat de 2015 de 80€ et de régulariser l'achat de cette concession au tarif correspondant à l'emplacement soit 160€.

8) Divers

Santé communale

La convention entre la commune et AXA au niveau de la santé communale, dont l'objectif était de proposer une complémentaire santé aux habitants de la commune qui le souhaitent à des conditions tarifaires promotionnelles est à renouveler.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction de cette convention. Une délibération doit être prise dans ce sens.

Elections municipales : Rappel

La date des élections municipales est fixée pour le 1^{er} tour au 15 mars 2020 et pour le second tour au 22 mars 2020.

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 7 février 2020.

Les candidatures devront être déposées au plus tard le 27 février 2020 à 18h à la Préfecture.

Illumination de la commune

Le comité des fêtes va installer les illuminations le 14 décembre 2019. Elles seront retirées le 18 janvier 2020. Le clocher de l'église sera également éclairé.

Vœux du Maire

La cérémonie des vœux du maire aura lieu le mardi 7 janvier 2020 à 19h30 à la salle des fêtes.

Date du prochain conseil municipal : à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 21h00.

Le secrétaire de séance :

Le Maire :